



L'agriculture au cœur de la société

Organiser l'espace

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône donne son avis, en tant que personne publique associée lors des procédures d'urbanisme et de planification. Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, par exemple, nous incitons la commune à densifier les zones urbaines, à « reconstruire la ville sur la ville » afin de limiter la consommation d'espaces agricoles.

La disparition des zones agricoles est en effet irréversible et le modèle de l'étalement urbain, diffusé largement à la périphérie de nos communes, montre désormais ses limites en terme de coûts des réseaux et des services, en terme de nuisance et de coûts des transports et en terme de cohésion sociale. Face aux nouveaux besoins de l'humanité, le modèle de l'étalement urbain apparaît de moins en moins pertinent.

La Chambre d'agriculture, expertise également les impacts des nouveaux aménagements qui peuvent, s'ils ne sont pas anticipés, perturber le fonctionnement des zones agricoles : il s'agit essentiellement de l'écoulement des eaux pluviales et du rétablissement des réseaux hydrauliques, électriques et viaires.

Préserver le foncier agricole

Notre stratégie : Eviter, limiter, compenser

Eviter qu'un projet ne se réalise au détriment des espaces agricoles. On essaiera de voir s'il n'existe pas d'autres sites appropriés pour l'implantation d'un projet (une route, une zone d'activités,...) en dehors des zones agricoles.

L'état en friche d'un secteur ne constitue pas un argument valide pour justifier le positionnement d'un aménagement. La friche constitue simplement une terre en attente, prête à être mobilisée pour la réalisation d'un projet agricole.

Limiter l'impact d'un projet sur les espaces agricoles. Si l'on n'a pas pu éviter la réalisation d'un projet d'aménagement, il s'agira de limiter son impact, en consommant le moins d'espace possible, en positionnant le projet sur les terres à faible potentiel, en rétablissant les réseaux hydrauliques de manière à permettre la poursuite de l'activité agricole à proximité de l'aménagement.

Compenser : le département des Bouches-du-Rhône perd près d'un millier d'ha agricoles chaque année, il paraît normal que le secteur agricole obtienne des compensations lorsqu'un projet est réalisé. Le passage de la ligne TGV, par exemple a financé la modernisation de l'irrigation en bord de Durance sur la commune de Mallemort.

Participer au développement d'un territoire

Il faut peu de choses parfois pour favoriser le développement agricole et permettre le maintien ou la création d'emplois liés.

Mettre en place une politique foncière, par exemple, permet aux porteurs de projet d'accéder plus facilement au foncier. La collectivité peut servir d'intermédiaire lors de l'acquisition du foncier en prenant en charge les frais de portage financiers, elle peut favoriser la restructuration parcellaire afin de créer des unités foncières viables, elle peut favoriser la remise en culture des friches en s'appuyant sur le Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural (aide du Conseil Général au bénéfice des agriculteurs).

Favoriser l'émergence de nouvelles filières, conforter les filières existantes notamment en rendant le territoire attractif pour les activités amont (fournisseurs, conseil, recherche) et aval (transformation, logistique).

Développer des circuits courts de commercialisation afin d'offrir aux consommateurs l'ensemble des produits du terroir et afin de permettre aux producteurs de valoriser le mieux possible le fruit de leur travail. Il s'agit à partir des points de vente existants de mailler le territoire en mettant en place des systèmes de vente adaptés aussi bien aux besoins des résidents que des touristes.

Développer le tourisme rural en s'appuyant sur le réseau Bienvenue à la Ferme, sur l'offre d'hébergement disponible dans les exploitations agricoles, en développant la restauration à la ferme. La découverte du patrimoine agricole et rural permet de diversifier l'offre touristique et de sortir des sentiers battus.

Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement en organisant le recyclage des déchets plastiques et des PPNU (Produits Phytosanitaires non utilisés) et des EVP (Emballage Vides Phytosanitaires), en organisant des formations sur les techniques alternatives au traitement chimique, en favorisant la mise en place des MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) dans les zones Natura 2000.

La Chambre d'agriculture définit ces programmes de développement agricole en partenariat avec les collectivités support, communautés de communes, communautés d'agglomération ou Parcs Naturels Régionaux.



Certains territoires sont de fait plus attractifs pour la réalisation de projets agricoles. Pour vous informer sur ce sujet, nous vous invitons à vous rapprocher du Pôle Aménagement de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : 04 42 23 86 03.

Edito

En ces temps de crise nourris d'incertitude, l'agriculture se réaffirme par sa fonction productive première mais également par tout ce qu'elle apporte à un territoire en terme d'équilibre, de cadre de vie, de paysage et même d'emplois.

Protéger l'espace agricole fait partie de nos priorités. Aussi, La Chambre d'agriculture intervient, lors de l'élaboration des procédures d'urbanisme ou lors de la réalisation de nouvelles infrastructures, en rappelant aux collectivités l'importance de l'agriculture.

Replacer le développement agricole au cœur de la société est le défi que nous nous sommes lancés. C'est pourquoi nous multiplions les partenariats avec les intercommunalités pour définir et mettre en œuvre ensemble, des politiques de développement agricole.

Certes, ces politiques n'ont pas d'effet miraculeux, mais parce qu'elles permettent un accès plus aisé au foncier, parce qu'elles facilitent l'installation des jeunes, parce qu'elles organisent des circuits courts de commercialisation, elles ont un impact direct sur la compétitivité des exploitations.

Du côté des collectivités, ces politiques favorisent les pratiques respectueuses de l'environnement et permettent de mieux gérer les espaces naturels, notamment en ce qui concerne le risque incendie. C'est bien un rapport « Gagnant, Gagnant » que nous souhaitons instaurer autant avec les collectivités qu'avec les exploitants agricoles.

Car nous sommes avant tout, aux côtés des agriculteurs pour les informer sur toutes les démarches qui concernent l'urbanisme ainsi que sur les opportunités de développement qu'offrent les territoires organisés.

André BOULARD

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône